



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements d'accueil

Question écrite n° 20301

Texte de la question

M. Kléber Mesquida souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur le désengagement de l'Etat quant aux crédits de l'assurance maladie destinés à l'amélioration de la qualité des prestations de soins offertes par les établissements d'hébergements pour les personnes âgées. A l'occasion du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2003, le Gouvernement, en la personne du secrétaire d'Etat aux personnes âgées, s'était engagé à honorer le financement des 1 800 conventions tripartites en instance : « ... Nous entendons en effet poursuivre avec détermination la réforme de tarification, notre objectif étant la signature de 1 800 conventions tripartites. Cet objectif quantitatif figure dans la loi, il sera opposable à tous, responsables d'établissements, conseils généraux, services déconcentrés et financeurs... » C'était un objectif qui tenait compte à la fois du retard de la mise en oeuvre de la réforme de tarification et du nouveau calendrier reporté au 31 décembre 2006. Pour ce faire, le Gouvernement avait réaffirmé son soutien au plan quinquennal de financement de 180 millions d'euros par an sur cinq ans. Malheureusement, force est de constater que cet engagement aujourd'hui n'est pas tenu. Les 80 milliards d'euros dégagés dans l'urgence devant le mouvement de contestation des treize fédérations nationales gestionnaires établissements ne suffisent pas à maintenir l'activité dans les maisons de retraite. Ainsi, et au-delà de la survie des établissements existants, dans de nombreux cas où les collectivités ont légitimement investi pour permettre la création de lieux d'accueil, les établissements flambant neufs ne peuvent pas ouvrir alors même que les listes d'attente des personnes âgées s'allongent. Aussi, il l'alerte sur cette situation inacceptable et lui demande de prendre les mesures utiles au rétablissement à minima des engagements financiers du Gouvernement. - Question transmise à M. le secrétaire d'Etat aux personnes âgées.

Texte de la réponse

L'attention du secrétaire d'Etat aux personnes âgées est appelée sur les préoccupations concernant la mise en oeuvre de la réforme de la tarification des (EHPAD) suite à la réduction des crédits de l'ONDAM. Tant le degré de dépendance accrue des personnes qui y sont accueillies, l'importance des moyens en personnel à mobiliser, l'adaptation du cadre bâti mais surtout la qualité de l'accompagnement et des soins que nous devons à nos aînés justifient une vigilance particulière. Afin de promouvoir une démarche qualité dans chaque établissement, le conventionnement a été accéléré : 330 conventions avaient été signées en 2000-2001, 1 100 l'ont été en 2002 dont 700 au second semestre, 1 800 sont prévues par la loi de financement de la sécurité sociale de 2003. Malgré les contraintes fortes qui pèsent sur l'assurance maladie, l'amélioration de la qualité de la prise en charge des personnes âgées demeure une priorité. A la suite de l'arbitrage que vient de rendre monsieur le Premier ministre pour conforter les marges budgétaires affectées à la médicalisation, 30 millions d'euros s'ajouteront aux 50 millions d'euros dégagés sur l'enveloppe initiale 2003, portant le montant global disponible à 80 millions d'euros. Une instruction budgétaire du 30 mai dernier précise aux préfets l'objectif de conventionnement à atteindre, l'enveloppe financière attribuée ainsi que les conditions d'engagement de ces crédits. C'est dans ce cadre que les réponses aux légitimes attentes locales doivent être définies.

Données clés

Auteur : [M. Kléber Mesquida](#)

Circonscription : Hérault (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20301

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : personnes âgées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 juin 2003, page 4677

Réponse publiée le : 28 juillet 2003, page 6090